

Conseil Municipal du	13 février 2017	à	18h00
----------------------	-----------------	---	-------

N°ordre	27	Titre	74 - Dotations, subventions et participations - Mise en lumière façade Chapelle Saint Louis - Demande de subvention
N° identifiant	2017-0030		

Rapporteur(s)	Jean-Marie COMPTE
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		Annexe délibération mise en lumière façade Chapelle St Louis
Membres en exercice	53		
Quorum			

Présents	42	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE Adjointes Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
----------	----	--

Absents	4	M. Jean-Baptiste RICCO - M. Jean-José MASSOL - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN Conseillers municipaux
---------	---	---

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Madame FAGET-LAPRIE Régine	Madame BORDES Nicole
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Monsieur ROBLOT Edouard	Madame APERCE Martine
		Madame LABAYE Manon	Madame JOUBERT Marie-Madeleine
		Monsieur BOUCHAREB Frédéric	Monsieur PALISSE Philippe
		Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain	Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie

Observations	Ordre de vote des délibérations : 36 puis 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 37 et retour à l'ordre initial. Arrivée de Mme GERARD
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Construction
------------------	--

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Ville de Poitiers envisage des travaux de mise en lumière de la façade de la chapelle Saint Louis, classée au titre des Monuments Historiques.

Cette opération est chiffrée à 75 000,00 € TTC, y compris les honoraires techniques dont 45 000 € HT de travaux pour lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine pourrait apporter une subvention de 15 % soit 6 750 €

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Etudes	17 500,00 Région (15% de 45 000 € HT de travaux)
Travaux	45 000,00 Ville de Poitiers (autofinancement)
Total HT	62 500,00
Total TTC	75 000,00 Total

Au titre des crédits de paiement 2017, la dépense correspondant à l'ensemble des travaux ainsi que son financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, seront inscrits au budget de la Ville.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un début de travaux en avril 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) d'approuver le programme de l'opération
- 2) de solliciter la participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine et de tout organisme public ou privé susceptible de financer cette opération
- 3) de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération sur le budget 2017 de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif en rapport avec la réalisation de l'opération, notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Les dépenses ainsi que tous les frais annexes liés à cette opération seront imputés sur les crédits figurant au Budget principal, au programmé opération 1532, sous-fonction 324, article 2135 ; les recettes au programme opération 1532, sous-fonction 324, article 1322.

POUR	45	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	16 février 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	17 février 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170213- Imc124345-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Annexe à la délibération travaux mise en lumière façade Chapelle Saint Louis

Il est précisé que :

- . la commune récupère la TVA
- . son n° SIRET est le suivant : 218 601 946 000 13
- . la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- . le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux et que la commune s'engage à ne pas commencer les travaux de cette opération avant que le dossier ne soit déclaré complet